



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.718.12(7) - NGA/KRC

Berne, le 2 septembre 1992

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

à	LF						ala
04 SEP. 1992							
718.10							

Mission suisse

NEW YORK

Programmes suisses de formation dans le
domaine des actions de maintien de la paix

Nous nous référons à la demande de l'ONU du 22 juillet 1992 en matière susmentionnée et vous transmettons ci-dessous les renseignements requis sur nos programmes de formation.

1. Observateurs électoraux

La Suisse a formé des observateurs électoraux à deux reprises, soit en 1989 dans la perspective de sa participation au GANUPT en Namibie, et en mars 1992, en raison de l'augmentation rapide de la demande. Ce sont ainsi 55 observateurs de nationalité suisse qui ont été spécialement formés et peuvent être mis à disposition. D'autres cours seront organisés en fonction des besoins. Le cours de formation d'une semaine, dont le Département fédéral des affaires étrangères est responsable, comprend deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. Dans la partie d'introduction théorique, les participants reçoivent une information, par des personnalités de l'ONU, de la CSCE, ainsi que des milieux politiques et économiques, sur les opérations de maintien de la paix, les données de la région où aura lieu l'engagement et les processus de démocratisation dans le monde. Au cours de la partie pratique, des jeux de simulation sont organisés par des observateurs électoraux expérimentés. La formation comprend en outre une initiation aux communications par radio. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe 1 "Programme des cours préparatoires pour scrutateurs, 2-6



mars 1992" et l'annexe 2 "Manuel à l'usage des observateurs électoraux, Département fédéral des affaires étrangères, février 1992".

Lors du recrutement, les candidats doivent remplir les conditions suivantes: expérience internationale pratique, capacité de travailler en équipe, bonnes connaissances linguistiques, bon jugement, impartialité, résistance physique et psychique, citoyenneté suisse.

2. Observateurs militaires

Au printemps 1992, la Suisse a organisé un premier cours de formation de trois semaines pour 30 officiers originaires d'Autriche, du Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suisse. A cet effet, une caserne - d'une capacité de 45 observateurs militaires au maximum - et une place d'armes ont été mis à disposition.

Le profil suivant était exigé des participants à cette formation : avoir le rang de capitaine ou major, un sens pratique développé, de bonnes connaissances de l'anglais, le permis de conduire, des aptitudes pour le travail en équipe, des talents de négociateur, un esprit conciliant, une bonne résistance physique et psychique.

La formation a été axée principalement sur les activités spécifiques des observateurs, en mettant l'accent sur le fonctionnement d'un poste d'observateur, ainsi que sur les tâches d'inspection et de patrouille. Dans le cadre d'exercices pratiques, les futurs observateurs ont été mis en situation de simulation d'un engagement dans une zone-tampon démilitarisée. La formation comprenait également une partie théorique sur les transmissions, l'anglais militaire, une information sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU en cours, des indications médicales, la sécurité personnelle, etc. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe 3 "Swiss UN Military Observer Course, 27.4 - 15.5 1992, Data and Directives".

Avant d'être engagés dans une opération, les officiers suisses ont en outre suivi un cours d'introduction de trois jours portant sur leurs tâches dans le cadre de l'opération de l'ONU en question.

Un nouveau cours de formation avec participation internationale est prévu du 3 au 21 mai 1993.

3. Unités spécialisées

Les bases légales existantes ne permettent pour le moment que l'engagement d'unités non armées. Un projet de loi pour la création de contingents de casques bleus suisses a récemment été soumis au Parlement. Si ce dernier approuve le projet, la Suisse pourrait former un premier contingent de casques bleus aux environs de 1994.

Jusqu'à présent, des unités non armées ont été formées dans la perspective de l'engagement des unités médicales suisses au sein, ~~respectivement~~, du GANUPT en 1989, et de la MINURSO en 1991/1992. Six contingents ont ainsi reçu une formation ciblée sur les opérations susmentionnées dans des locaux de cours de l'armée suisse. Les cours de formation pour la participation à la MINURSO, d'une durée de une à trois semaines, sont accessibles à tout citoyen suisse.

Meilleures salutations.

DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
Section des Nations Unies et
des organisations internationales
e.r.



(Robert K. Steiner)

Annexe 1 : Programme du cours préparatoire pour scrutateurs, 2-6 mars 1992

Annexe 2 : Manuel à l'usage des observateurs électoraux, Département fédéral des affaires étrangères, février 1992

Annexe 3 : Swiss UN Military Observer Course, 27.4 - 15.5 1992, Data and Directives

Copie (sans annexes): - NF, HO, THA, SRO, NGA, RJO